Prescription des antibiotiques en pratique bucco-dentaire

Conseils aux patients

Les méthodes d'hygiène orale à appliquer sont :



le brossage dentaire au moins 2 fois par jour pendant au moins 2 minutes avec une brosse à dents souple, soit électrique soit manuelle, et avec un dentifrice fluoré



l'utilisation de brossettes interdentaires, ou à défaut de fil dentaire, après éducation du patient à un usage adéquat



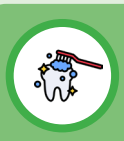
une alimentation équilibrée, évitant les grignotages et la consommation de sucres libres*, est recommandée pour favoriser la santé orale

* saccharose, glucose, fructose... ajoutés aux aliments par le fabricant, le cuisinier ou le consommateur, ou naturellement présents dans le miel, les sirops et les jus de fruits

Suivi bucco-dentaire :



le suivi bucco-dentaire par un chirurgien-dentiste est recommandé au moins une fois par an pour tous les patients et deux fois par an pour les patients à risque infectieux augmenté*



avant de consulter son chirurgien-dentiste ou son médecin, un brossage dentaire est recommandé



il est recommandé de communiquer à son chirurgien-dentiste ou son médecin l'ensemble du suivi médical et chirurgical ainsi que les traitements médicamenteux

* Patients qui, du fait de leurs antécédents ou leur situation médicale actuelle (pathologie, traitements médicamenteux…) présentent un risque accru de complication infectieuse (locale, générale ou à distance) dans le cadre d'une prise en charge bucco-dentaire, par rapport à la population générale

Les symptômes d'apparition récente et qui ne régressent pas seuls doivent conduire à consulter rapidement un chirurgien-dentiste ou un médecin, par exemple :





- gonflement de la face et du cou, présence de pus, limitation d'ouverture de la bouche, fièvre
- gêne, inconfort ou douleur dans la bouche
- rougeur ou gonflement des gencives
- saignement des gencives spontané ou au brossage dentaire
- mobilité, déplacement dentaire, déchaussement ou perte d'une dent
- changement de couleur d'une dent
- mauvaise haleine

Prescription des antibiotiques :



- la plupart des douleurs dentaires viennent d'une inflammation et ne nécessitent pas d'antibiotiques
- les antibiotiques sont des médicaments soumis à une prescription médicale. Il ne doivent pas être consommés sans prescription médicale préalable
- il faut respecter la dose et la durée du traitement
- prendre des antibiotiques sans avis médical peut être dangereux

Accéder aux recommandations complètes de la HAS

Ce document présente les points essentiels de la publication : Prescription des antibiotiques en pratique bucco-dentaire

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr

HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social

© Haute Autorité de santé – Juillet 2026